

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 28 NOVEMBRE 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. E. HELMER, MARTIN, HERRLE, KLIPFEL, SCHLOSSER, Mme GESANG,
(excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. A. HELMER, BRUCKER,
VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, Mme GEMUND.
MM. AMRHEIN, ATZENHOFFER, KELLER, ZINCK, GOERICH-MULLER (excusés).

DEL. N° 098/2005conseil

**OBJET : EXTENSION DU PARC ECONOMIQUE DE LA SAUER
CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION
DE TRAVAUX**

- *VU les compétences de la communauté de communes, et notamment les compétences dans le domaine de l'économie,*
- *VU la délibération n° 054/2003 du conseil communautaire du 26 mai 2003 portant création du parc économique de la Sauer,*
- *CONSIDERANT les travaux d'aménagement réalisés et la vente progressive des terrains,*
- *VU la délibération n° 047/2005 du conseil communautaire du 21 mars 2005 :*
 - . décidant la réalisation des voiries secondaires est et ouest,*
 - . autorisant le président à entreprendre les démarches en vue de cet aménagement, et notamment le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,*
- *CONSIDERANT la consultation engagée en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée ouverte, concernant la réalisation de la voirie secondaire est et ouest du parc économique de la Sauer : voirie, réseaux eaux usées et pluviales, réseau éclairage public, téléphone et câble, aménagement paysager,*
- *CONSIDERANT les offres reçues pour le lot 1 (voirie, réseau eaux pluviales, réseau eaux usées, paysager) : EMCH et Berger, Samuel Lollier Ingénierie, BEREST, Est Infra Ingénierie,*
- *CONSIDERANT les offres reçues pour le lot 2 (génie civil et câblage réseaux secs) : EMCH et Berger, Samuel Lollier Ingénierie, BEREST, Est Infra Ingénierie, Electricité de Strasbourg,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président chargé du dossier,*
- *ENTENDU l'exposé et la proposition du président, en sa qualité de personne responsable des marchés, quant aux meilleures offres proposées,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la voirie secondaire est et ouest du parc économique de la Sauer à Eschbach comme suit :**

.../...

- **Lot 1 : voirie, réseau eaux pluviales, réseau eaux usées, paysager à EST INFRA INGENIERIE**
pour un montant de 29 440,00 € HT se décomposant en :
- tranche ferme 9 200,00 € HT
(extension est du parc économique)
 - tranche conditionnelle 1 12 144,00 € HT
(extension ouest du parc économique)
 - tranche conditionnelle 2 8 096,00 € HT
(extension ouest du parc économique, voirie supplémentaire)
- **Lot 2 : génie civil et câblage réseaux secs (éclairage public, réseau téléphone et télédistribution (câble)) à ELECTRICITE DE STRASBOURG**
pour un montant de 6 370,00 € HT
- tranche ferme 1 470,00 € HT
(extension est du parc économique)
 - tranche conditionnelle 1 2 940,00 € HT
(extension ouest du parc économique)
 - tranche conditionnelle 2 1 960,00 € HT
(extension ouest du parc économique, voirie supplémentaire)
- d'autoriser le président à engager les démarches et à signer les marchés ci-dessus énumérés ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération,
 - d'autoriser le président à organiser les consultations pour les marchés de travaux qui s'en suivent et relatifs audit aménagement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 décembre 2005
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

